



RAPPORT D'ACTIVITÉ

AEDH

2013 - 2014

**ASSOCIATION
EUROPEENNE POUR LA
DEFENSE DES DROITS DE
L'HOMME**

33 rue de la Caserne
1000 Bruxelles (Belgique)

Tel : +32 (0) 2 511 21 00

Fax : +32 (0) 2 511 32 00

Site Internet : www.aedh.eu

Email : [info\(at\)aedh.eu](mailto:info(at)aedh.eu)

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS ?	4
OBJECTIFS	4
MÉTHODES	4
THÉMATIQUES	4
NOS MÉTHODES	5
VEILLE POLITIQUE ET JURIDIQUE	5
TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	5
DIALOGUE AVEC LES INSTITUTIONS ET TRAVAIL DE PLAIDOYER	5
PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	6
ASILE ET IMMIGRATION	6
LE PAQUET ASILE ET SA TRANSPOSITION DANS LA LÉGISLATION NATIONALE	6
CAMPAGNE « A L'EUROPE D'AGIR »	7
LES ACCORDS DE RÉADMISSION ET PARTENARIATS POUR LA MOBILITÉ	7
LA DIRECTIVE MIGRANTS SAISONNIERS	7
PROGRAMME APRÈS STOCKHOLM	8
PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	8
RÉFORME DU CADRE GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE	8
TRAVAIL POUR LA MODERNISATION DE LA CONVENTION N° 108 DU CONSEIL DE L'EUROPE	8
PROJET « FICHAGE, INFORMER LES CITOYENS »	9
LE PROJET INSEROM : LES ROMS ONT DES DROITS !	10
CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE	10
L'ALLIANCE POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE DES CITOYENS	10
EUROPE+ : SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE	11
L'EUROPE DES DROITS : ICI, MAINTENANT, POUR TOUS !	11
DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	12
CONFÉRENCE-DÉBAT : CRISES : L'EUROPE AU SERVICE DES HOMMES ?	12

COMMUNICATION	13
LE SITE INTERNET	13
LA PAGE FACEBOOK	13
LA NEWSLETTER	13
LES COMMUNIQUÉS ET NOTES D'ANALYSES	13
L'AEDH DANS LA PRESSE	13
LES MEMBRES DE L'AEDH	14
MEMBRES DE PLEIN EXERCICE EN MAI 2014	14
GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	16
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	16
LE BUREAU EXÉCUTIF	16
PRÉSIDENTS D'HONNEUR	16
L'ÉQUIPE SALARIÉE AU 1 MAI 2014	16
STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES	17
MOYENS FINANCIERS 2013	18

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2000, l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) est un réseau européen de 31 organisations de défense des droits de l'Homme basées dans 22 Etats membres de l'Union européenne et en Suisse. Dans une Europe où des choix importants sont faits au niveau européen et concernent plus de 500 millions de personnes, l'AEDH défend et promeut les droits de l'Homme, la démocratie, et la citoyenneté.

MÉTHODES

L'AEDH

- sensibilise et informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne ayant un impact sur les droits de l'Homme;
- réunit ses membres autour de ses priorités thématiques pour l'élaboration d'analyses et de positions communes ;
- porte ses revendications auprès des décideurs politiques européens ;
- s'associe aux actions collectives des réseaux européens pour défendre ensemble les droits de l'Homme.

OBJECTIFS

L'AEDH s'engage pour :

- une Europe démocratique dans laquelle les citoyens aient un réel pouvoir ;
- une Europe qui soit fondée sur le respect des libertés de chacun ;
- une Europe qui garantisse les droits économiques, sociaux et culturels ;
- une Europe qui choisisse un mode de développement durable et qui soit respectueuse de son environnement ;
- une Europe sans discrimination ;
- une Europe ouverte sur le monde et qui assume ses responsabilités internationales.

THÉMATIQUES

Dans son travail, l'AEDH se concentre en particulier sur :

- les droits économiques, sociaux et culturels
- les droits des minorités et la lutte contre la discrimination
- la citoyenneté active et inclusive
- le droit d'asile et les droits des migrants
- le droit à la vie privée et la protection des données personnelles.



Pour une Europe des droits de l'Homme !

For a Europe of Human Rights!

NOS MÉTHODES

VEILLE POLITIQUE ET JURIDIQUE

La veille politique et juridique approfondie des politiques européennes ayant trait aux droits de l'Homme est essentielle pour améliorer la compréhension de l'impact de l'Union européenne sur les droits fondamentaux, des problèmes et risques qui se posent et pour la défense et protection des droits au niveau européen par les citoyens. L'AEDH suit les contributions de la Commission européenne, du Conseil des Ministres et du Parlement européen au processus législatif. Elle suit les auditions publiques et conférences pertinentes organisées par les institutions, des experts et la société civile.

TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

L'AEDH informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne et les évolutions législatives en lien avec les droits de l'Homme en Europe à travers des communiqués de presse, des bulletins thématiques, des newsletters, des rapports, de son site internet et des réseaux sociaux.

Des groupes de travail thématiques et des séminaires conjoints réunissant les membres de différents Etats de l'UE constituent le cadre de base pour l'élaboration de positions et analyses communes. L'AEDH met ses associations membres en réseau afin de partager les connaissances sur les contextes nationaux et d'échanger les bonnes pratiques ainsi que pour les former aux politiques européennes. Cela permet aux organisations membres de l'AEDH d'intégrer la dimension européenne dans leur travail quotidien et de sensibiliser les citoyens.

DIALOGUE AVEC LES INSTITUTIONS ET TRAVAIL DE PLAIDOYER

L'AEDH fait entendre sa voix et la voix de ses membres auprès des décideurs européens à travers des textes de positionnements, des lettres ouvertes, des campagnes, en répondant aux consultations publiques et en organisant des conférences et des réunions avec les acteurs clés.

- Le dialogue avec le Parlement européen, seule institution européenne démocratiquement élue, est particulièrement important pour l'AEDH.
- L'AEDH est membre du dialogue structuré « groupe de la citoyenneté européenne active » de la Commission où elle s'engage pour une citoyenneté participative, sociale et inclusive.
- L'AEDH est membre du groupe de liaison de la société civile du Comité économique et social européen (CESE) depuis 2007. Le groupe de liaison est un lieu de dialogue et de coopération entre le CESE et des représentants des organisations et réseaux de la société civile. L'AEDH y représente le secteur des droits de l'Homme.
- L'AEDH contribue par son expertise au travail de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) en tant que membre de la plateforme des droits fondamentaux. La plateforme réunit plus de 300 organisations de la société civile et se veut un lieu d'échange d'informations et d'expertise. Les organisations de la société civile sont régulièrement invitées à répondre aux consultations publiques de l'Agence.
- L'AEDH fait partie des organisations de la société civile consultées par le Bureau européen d'appui en matière d'asile.

PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La voix de l'AEDH est renforcée par le travail en commun avec les organisations avec lesquelles elle partage valeurs et positions.

- L'AEDH entretient naturellement des relations avec la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).
- Depuis juin 2012, l'AEDH est membre de plein exercice du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), réseau qui promeut et renforce les droits de l'Homme et la réforme démocratique dans la région par la coopération entre les organisations de la société civile. L'AEDH participe aux groupes de travail « justice », « asile » et « liberté d'association » du REMDH

- L'AEDH est aussi membre du Conseil d'Administration du Forum civique européen (FCE), un réseau transnational qui rassemble une centaine d'associations et d'ONG à travers 27 pays en Europe et travaille activement pour favoriser une appropriation civique et populaire de l'Europe.
- L'AEDH fait partie de la plateforme des ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'Union européenne. Des réunions régulières entre les ONG travaillant sur ces sujets permettent aux participants de partager le savoir et l'expertise et de développer des démarches communes
- Le réseau informel Human Rights and Democracy Network (HRDN) dont l'AEDH est membre regroupe des ONG œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme, avant tout dans les relations entre l'Union européenne et les pays tiers

ASILE ET IMMIGRATION

L'AEDH agit pour une Union européenne où le droit d'asile et le droit des migrants sont pleinement respectés. Chaque demandeur d'asile doit se voir offrir des conditions d'accueil qui lui permettent de vivre dignement tout au long de sa procédure d'asile. L'intégration des migrants et des réfugiés doit être une priorité.

LE PAQUET ASILE ET SA TRANSPOSITION DANS LA LÉGISLATION NATIONALE

En juin 2013, la refonte du « régime d'asile européen commun » a été conclue avec l'adoption des plusieurs textes encadrant la législation sur l'asile dans les Etats-membres de l'Union européenne. L'AEDH avait accompagné le processus législatif de manière très critique. Elle a dénoncé notamment l'inégalité de traitement

des demandeurs d'asile en fonction du pays où leur demande est examinée et réitéré sa demande de suppression du Règlement Dublin. L'AEDH a également dénoncé de manière ferme toute forme d'enfermement des demandeurs d'asile. Pour renforcer sa voix, l'AEDH a mobilisé ses membres pour la diffusion d'une lettre commune à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés le 20 Juin. Elle s'est également associée à l'appel conjoint d'une large coalition des ONG au niveau européen.

Avec l'adoption du « paquet asile » au niveau européen, il revient aux Etats-membres de le transposer dans leurs législations nationales plus tard en juillet 2015 la majeure partie des textes, d'autres étant déjà entrés en application. Les directives ne fixant que des normes minimales aux Etats-membres, l'AEDH a publié une note d'analyse (Intégrer le paquet asile dans le droit national) montrant les enjeux de certains points de la réforme et la façon dont elle pouvait donner lieu à une transposition favorable aux personnes en recherche de protection Elle a également

pointé les dispositions qui pouvaient, a contrario, entraîner un recul des droits de ces personnes. A l'appui de cette note, elle s'est chargée de former des associations (membres ou non de l'AEDH) aux enjeux essentiels du paquet asile pour leur permettre d'accompagner les processus de transposition nationale et de défendre une haute protection des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Dans cet esprit, l'AEDH a animé plusieurs sessions de formation : syndicalistes français à l'Université Paris 1 (décembre 2013) ; associations françaises de la CFDA (octobre 2013) ; association d'avocats français (mars 2013) ; associations luxembourgeoises (février 2014). L'AEDH a, en outre, organisé une session de formation à destination de ses organisations membres à Bruxelles en Novembre 2013 réunissant 17 organisations des droits de l'Homme issues de 16 Etats-membres de l'Union européenne. A chaque fois que cela s'avère possible, l'AEDH s'efforce de faire entendre ses analyses des parlementaires nationaux ; par exemple, au Luxembourg en aval de la session de formation.

CAMPAGNE

« A L'EUROPE D'AGIR »

Dans le contexte de la crise humanitaire en Syrie, la campagne « A l'Europe d'agir » appelle les institutions de l'Union européenne et les Etats-membres à donner aux réfugiés syriens les moyens de rejoindre l'Europe en toute sécurité, à protéger les réfugiés qui arrivent aux frontières de l'Europe et à réunir les familles déchirées par la crise.

La campagne est organisée par le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) et soutenue par plus de 100 partenaires, dont l'AEDH. Il a également reçu le soutien du HCR ainsi que

celui du Programme européen pour l'Intégration et la Migration (EPIM), initiative conjointe du Réseau des fondations européennes (NEF).

www.helpsyriasrefugees.eu/

LES ACCORDS DE RÉADMISSION ET PARTENARIATS POUR LA MOBILITÉ

L'AEDH dénonce fortement les accords de réadmission conclus entre l'Union européenne et les pays tiers en vue des risques de non-respect des droits des migrants que les accords de réadmission posent mais aussi de la méthode suivie par l'UE pendant la négociation et la mise en œuvre des accords. A l'occasion du vote de l'Accord de réadmission avec l'Arménie par le Parlement Européen en octobre 2013, l'AEDH a publié une note d'analyse expliquant la politique des accords de réadmission et les risques pour les droits fondamentaux.

<http://www.aedh.eu/L-AEDH-s-oppose-aux-accords-de.2360.html>

En tant que membre du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, l'AEDH a également contribué à plusieurs appels contestant le contenu et les orientations des partenariats de mobilité avec les pays du Sud de la Méditerranée : le Maroc (<http://www.aedh.eu/REMDH-Documents-d-analyse-du.html>), la Tunisie (<http://www.aedh.eu/Communique-de-presse-conjoint.html>) , notamment.

LA DIRECTIVE MIGRANTS SAISONNIERS

La législation européenne sur l'immigration de travail reste un dossier prioritaire pour l'AEDH. Elle



PROGRAMME APRÈS STOCKHOLM

a accompagné de manière critique l'évolution de la directive « migrants saisonniers », adoptée au Parlement européen, le 5 février 2014. L'AEDH s'oppose fermement à la segmentation des droits des travailleurs migrants en fonction de leurs qualifications créée par le Programme de la Haye qui conduit à un traitement discriminatoire entre les travailleurs et à des droits limités pour les saisonniers des pays tiers.

<http://www.aedh.eu/Emploi-des-travailleurs.2400.html>

L'AEDH a répondu à l'appel de la Commission européenne et produit une longue analyse du cadre et du contenu de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice. Ce document fait la synthèse des positions adoptées par notre association sur différents aspects du programme et présente des propositions pour les suites qui devraient lui être données.

<http://www.aedh.eu/Reponse-de-l-AEDH-a-la.2354.html>

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'AEDH défend le droit à la vie privée en tant que droit fondamental et lutte pour la protection des données personnelles. Des considérations de sécurité, comme la protection des frontières, le contrôle de l'immigration et la lutte contre le terrorisme ne sauraient justifier l'érosion du droit à la vie privée et la protection des données personnelles.

ait le même niveau de protection des données personnelles que le règlement général. Le Parlement européen a adopté le règlement et la directive en plénière en février 2014. Il revient maintenant au Conseil de compléter la réforme, mais ce dernier a déjà annoncé qu'une décision pourrait être décalé jusqu'en 2015.

RÉFORME DU CADRE GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En janvier 2012, la Commission européenne a proposé un règlement général sur la protection des données, complété par une directive concernant le traitement des données personnelles par les autorités publiques dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. L'AEDH a plaidé auprès des parlementaires pour la garantie d'un haut niveau de protection des données personnelles dans le cadre de la réforme de la directive 95/46/CE, cadre général de protection des données personnelles dans l'Union européenne. L'AEDH a lutté notamment pour que la directive concernant le traitement des données par des autorités de justice et de police

TRAVAIL POUR LA MODERNISATION DE LA CONVENTION N° 108 DU CONSEIL DE L'EUROPE

Depuis 2011, l'AEDH est membre observateur du Bureau du Comité consultatif, chargé de la modernisation de la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe. Bien que n'ayant pas le droit de vote, l'AEDH a pu faire entendre ses propositions de modifications. L'AEDH propose des amendements allant dans le sens d'une meilleure protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Qu'il s'agisse de la définition des données sensibles, de celle du consentement à la collecte des données ou bien de l'ouverture à l'adhésion à des organisations internationales, des protections à exiger pour les transferts vers des pays tiers, l'AEDH essaie de convaincre, même si ses propositions vont parfois « trop loin » pour les

représentants des Etats.

La nouvelle version de la Convention pour la protection des personnes a l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [ste n° 108] est maintenant finalisée. Le Bureau du T-PD doit maintenant revoir le rapport explicatif (l'AEDH suivra avec attention cette mise à jour car nombre de ses propositions ont été renvoyées au Rapport explicatif) et un comité ad-hoc a été mis en place chargé de présenter ces textes au Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe.

PROJET « FICHAGE, INFORMER LES CITOYENS »

Le projet « Fichage, Informer les citoyens : passeport pour les données personnelles » souhaite pallier le manque de connaissance des citoyens sur les fichiers qui sont réalisés par les autorités publiques et sur l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles.

Le projet est coordonné par le membre français de l'AEDH, la Ligue des droits de l'Homme, et les partenaires incluent l'AEDH, Hungarian Civil Liberties Union, Humanistische Union en

Allemagne, Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des Droits de l'Homme et le réseau des Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL). Le projet dure de janvier 2013 à juin 2014.

Les partenaires ont analysé le fichage dans 14 Etats membre et au niveau de l'UE et ont utilisé les résultats de cette recherche pour leur travail de dialogue et plaidoyer avec les institutions européennes et nationales. Ils ont développé des outils pour la sensibilisation des citoyens européens aux risques liés au fichage institutionnel et l'explication des possibilités des recours contre l'utilisation de leurs données et du rôle des autorités de protection des données. Ces outils sont utilisés dans des sessions de formation visant les défenseurs des droits et les citoyens. En avril 2014, le partenariat a organisé une conférence publique pour discuter avec des parlementaires, des responsables de la Commission européenne et avec le Contrôleur européen de l'avenir de la protection des données personnelles dans l'Union européenne.

Dans le cadre du projet, l'AEDH a pris en charge notamment l'analyse des fichiers européens dans le domaine de police et justice (SIS, VIS II, Eurodac, Ecris) et organisera des sessions de formations à Bruxelles.



**FICHAGE
INSTITUTIONNEL**



Quels risques pour le citoyen ?



LE PROJET INSEROM : LES ROMS ONT DES DROITS !

Le projet Inserom : les Roms ont des droits ! (janvier 2013 – décembre 2014) vise à lutter contre la discrimination à laquelle les Roms sont confrontés partout en Europe par le biais de l'éducation aux droits de l'Homme et l'autonomisation des communautés Roms.



Le projet est coordonné par le membre français de l'AEDH, la Ligue des droits de l'Homme, et les partenaires incluent l'AEDH et ses membres Asociación Pro Derechos Humanos Andalucía

(APDHA), le Comité hel-sinki tchèque et Black and Ethnic Minorities in Scotland (BEMIS).

Les partenaires développent un outil de référence qui explique la législation par rapport aux droits fondamentaux au niveau européen et dans les pays des partenaires. Ils créent aussi un guide des formateurs qui s'adresse aux formateurs et volontaires travaillant avec des communautés Roms, les aidant à transmettre efficacement les informations contenues dans l'outil de référence et à améliorer les formations qu'ils entreprennent. Ce travail de formation est complété par un travail de plaidoyer pour les droits des Roms au niveau européen et national.



CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE

L'AEDH agit pour une Union européenne démocratique et transparente dans laquelle les citoyens ont un réel pouvoir. Elle promeut une citoyenneté européenne inclusive et sociale fondée sur la résidence. L'AEDH vise à favoriser la participation des citoyens au niveau européen.

L'ALLIANCE POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE DES CITOYENS

Dans le cadre de l'année européenne des citoyens 2013, l'AEDH s'est engagée dans l'alliance pour l'année européenne des citoyens, réseau de 62 membres européens représentant plus que 4000 organisations en Europe qui luttent pour une citoyenneté active, inclusive et sociale.

Durant 2013, l'alliance a développé des recommandations pour la citoyenneté européenne en réunissant ses membres dans des groupes de travail. L'AEDH a co-animé le groupe de travail « citoyenneté inclusive » et a participé au comité de pilotage de l'alliance.

Au-delà de l'année européenne 2013, l'alliance continue à promouvoir ses recommandations politiques auprès des membres de la Commission européenne, des parlementaires européens, du Conseil ainsi qu'au niveau national. L'AEDH contribue à cette mobilisation pour une citoyenneté européenne active, inclusive et sociale à travers des conférences et des prises de positions.

EUROPE+ : SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

L'AEDH participe au rassemblement Europe+ qui, sous l'égide du Mouvement européen international, regroupe plus de 40 organisations de la société civile qui s'engagent pour un changement démocratique dans l'Union européenne. Europe+ se base sur les recommandations de l'alliance pour l'année européenne des citoyens 2013 et souhaite renouveler la démocratie européenne par une meilleure participation des citoyens dans la vie politique européenne, des réformes institutionnelles et le changement des politiques.

L'EUROPE DES DROITS : ICI, MAINTENANT, POUR TOUS !

La campagne « L'Europe des droits : ici, maintenant, pour tous ! » vise à placer les droits de l'Homme au cœur des débats sur l'avenir de l'Europe avant et après les élections européennes en mai 2014 ; elle souhaite mobiliser les citoyens pour la défense des droits fondamentaux et pour la participation aux élections.

« L'Europe des droits : ici, maintenant, pour tous ! » est un projet commun de l'AEDH et ses organisations membres. Dans le cadre de ses deux réunions en 2013, l'AEDH et ses membres ont

développé le manifeste « Pour une Europe des droits de l'Homme », présentant leurs revendications. Le manifeste a été traduit en 13 langues et il a été soumis aux candidats aux élections européennes en leur demandant de réagir aux revendications.



Les organisations membres de l'AEDH ont organisé des événements dans leurs pays respectifs pour informer les citoyens sur les enjeux des élections européennes et pour discuter avec les candidats et les citoyens du manifeste « Pour une Europe des droits de l'Homme ».

Après les élections européennes en mai 2014, l'AEDH continuera la campagne pour accueillir les parlementaires nouvellement élus et pour les sensibiliser dès le début de leur mandat à la défense des droits fondamentaux. Le manifeste continuera à être un outil précieux de référence et de promotion des revendications de l'AEDH.

www.foraeuropeofhumanrights.eu

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

L'AEDH agit pour une Union européenne qui garantit les droits économiques, sociaux et culturels et promeut une citoyenneté sociale européenne basée sur la résidence.

L'AEDH avait préparé un questionnaire sur les droits économiques et sociaux à destination de ses organisations membres pour avoir une image plus claire de la situation des droits économiques et sociaux dans l'Union européenne et pour avoir un outil efficace pour son travail de plaidoyer au niveau européen. En mai 2014, l'AEDH est en phase d'analyses des réponses et de rédaction d'un rapport global. Après finalisation, le rapport sera disponible sur le site web de l'AEDH.

aux institutions. Selon lui, les citoyens ne savent plus qui les gouvernent et qui a le pouvoir, traduisant ainsi un manque de transparence démocratique.

Les intervenants des ligues belges et de la ligue espagnole ont quant à eux témoigné de la situation sur le terrain et de leurs stratégies de lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. **Rafael Lara**, secrétaire général de l'AEDH et membre de l'Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA – Espagne), a exposé la situation économique dramatique en Espagne et comment les politiques de troïka poussent les citoyens dans la pauvreté au lieu de les faire sortir dans la crise.

Paul Pataer, vice-président de la Liga voor Mensenrechten, a ensuite témoigné de la manière dont les droits, et plus précisément le droit au logement, sont mis en œuvre en Flandre (Nord de la Belgique). En soulignant l'inter-connectivité des droits, il a rappelé que le droit au logement est un droit fondamental dont de nombreux autres droits découlent. D'après **Edgar Szoc**, administrateur de la Ligue des Droits de l'Homme l'absence de gouvernement en Belgique durant une très longue période a évité l'imposition de mesures d'austérité drastiques, mesures qui ont eu un effet destructeur sur la croissance et l'économie dans d'autres pays européens tels que la Grèce ou l'Espagne.

La conférence-débat a permis aux personnes présentes d'acquérir une perspective européenne de la situation des droits économiques et sociaux et de mieux comprendre la réalité sociale dans les pays les plus affectés, ceux du Sud de l'Europe.

CONFÉRENCE-DÉBAT : CRISES : L'EUROPE AU SERVICE DES HOMMES ?

Le lundi 11 novembre 2013, l'AEDH, ses membres belges - la Ligue des Droits de l'Homme et la Liga voor Mensenrechten - et Bruxelles Laïque ont co-organisé la conférence-débat intitulée « **Crises : L'Europe au service des Hommes ?** ». Différents intervenants étaient invités pour débattre de la situation des droits économiques et sociaux au sein de l'Union Européenne depuis la crise économique et pour évaluer les impacts de cette crise sur les démocraties et la construction européenne.

John Pitsey, philosophe et juriste, chercheur au CRISP, a rappelé qu'on ne pouvait pas parler de la crise économique actuelle sans évoquer les crises précédentes, la montée des populismes et de l'extrême droite, et que le climat de méfiance vis-à-vis des organes démocratiques ainsi que le sentiment d'injustice sociale et économique sont bien antérieurs à 2009. Il a attiré l'attention sur les questionnements que l'on peut avoir par rapport

COMMUNICATION

LE SITE INTERNET

Le site Internet de l'AEDH offre une vue globale sur les droits de l'Homme dans l'Union européenne en faisant référence aux évolutions législatives, aux analyses et statistiques des centres de recherche, aux activités de l'AEDH et de ses 32 membres. Pour chaque thématique, le site contient l'essentiel de la législation européenne, les activités et les positions de l'AEDH, les activités et prises de position de ses membres et partenaires au niveau régional, national et européen. En avril 2014, les visites quotidiennes du site Internet s'élèvent à 578 visites en moyenne. Ce chiffre est largement démultiplié par la reprise des publications par les membres de l'AEDH sur leurs propres sites web.

LA PAGE FACEBOOK

En 2013, l'AEDH a commencé à intégrer les réseaux sociaux de manière systématique dans son travail quotidien de diffusion: les premiers fruits de ce travail sont visibles avec 835 nouveaux likes au 1/5/2014 sur Facebook. Il reste à améliorer la coopération entre l'AEDH et ses membres sur les réseaux sociaux.

LA NEWSLETTER

La newsletter de l'AEDH contient les principaux événements de deux semaines ayant un lien avec les droits de l'Homme dans l'Union européenne. Elle reflète autant le niveau européen que les différents Etats-membres. Elle donne un aperçu de l'actualité législative au niveau européen et des activités et positions de l'AEDH et de ses membres.

La newsletter est publiée en anglais et en français

et diffusée à environ 1000 personnes (membres, personnes contacts de la société civile, citoyens). Cette diffusion est démultipliée par le fait qu'un grand nombre des membres et des partenaires rediffusent la newsletter parmi leurs contacts.

LES COMMUNIQUÉS ET NOTES D'ANALYSES

L'AEDH prend régulièrement position au niveau européen pour informer les citoyens européens et interpeller les décideurs politiques lorsqu'il y a une atteinte ou un risque d'atteinte aux droits fondamentaux. Par ses communiqués et notes d'analyses, l'AEDH cherche à encourager les citoyens à s'emparer des grands débats européens et s'impliquer dans la vie démocratique européenne. L'AEDH publie souvent des communiqués conjoints avec ses organisations membres afin d'attirer l'attention sur des situations de non-respect des droits de l'Homme ayant lieu dans un Etat-membre.

Les communiqués sont diffusés aux citoyens européens, aux parlementaires, aux représentants des institutions, à des partenaires de la société civile et aux journalistes grâce à la publication dans différentes langues : en anglais et français systématiquement et souvent en italien, en allemand ou en espagnol.

L'AEDH DANS LA PRESSE

L'AEDH a eu un large écho dans les médias en ayant été citée plus de 50 fois dans les médias européens et nationaux (journal, radio, télévision), par ex. dans Le Monde, El Pais, Euobserver, N-TV, Arte, Romea.cz, TV 5, Radio France Internationale et autres.

Les analyses et les prises de position de l'AEDH ont été reprises par des nombreux centres de

recherche, par ex. la Fondation Robert Schuman, le Centre for European Policy Studies, Regional Centre for Minority Rights etc.

Ces références reflètent la reconnaissance croissante du travail de l'AEDH et une visibilité accrue de l'association en tant que référence pour les questions de droits de l'Homme en Europe.

LES MEMBRES DE L'AEDH

L'AEDH tient sa force du savoir et de l'expérience de ses membres. Le développement continu de son réseau renforce son expertise et la légitimité de son action auprès des institutions européennes. Les membres bénéficient de leur affiliation à l'AEDH par un renforcement de leur savoir sur les politiques européennes, l'échange de bonnes pratiques et le travail en commun ainsi que d'une voix forte au niveau européen.

En mai 2014, l'AEDH compte 31 organisations membres dans 23 pays européens dont trois réseaux européens en tant que membres partenaires et un membre observateur.

L'AEDH peut s'appuyer sur un nombre croissant d'adhérents individuels qui démontre l'engagement de l'AEDH pour un mouvement civique européen pour les droits de l'Homme. Les cotisations des organisations membres et des adhérents individuels sont essentielles pour que l'AEDH puisse faire face au quotidien et s'engager pour une Europe des droits de l'Homme en s'appuyant sur des fonds propres. Pour des informations sur l'adhésion à l'AEDH, veuillez consulter <http://www.aedh.eu/-Devenir-membre-.html>.

MEMBRES DE PLEIN EXERCICE EN MAI 2014

ALLEMAGNE	Internationale Liga für Menschenrechte	CHYPRE	KISA – Action for Equality, Support, Antiracism
AUTRICHE	Österreichische Liga für Menschenrechte	ESPAGNE	Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA) Institut de Drets Humans de Catalunya (IDHC)
BELGIQUE	Ligue des droits de l'Homme Liga voor Mensenrechten	ESTONIE	Legal Information Centre for Human Rights
BULGARIE	Association pour la Défense des droits de l'Homme-Bulgarie (ADHR-BG)	FINLANDE	Ihmisoikeuslitto – Finnish League for Human Rights

FRANCE	Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen	PORTUGAL	Liga Portuguesa dos Direitos Humanos – Civitas
GRECE	Ligue hellénique pour les droits de l'Homme	REPUBLIQUE TCHEQUE	Comité Helsinki tchèque
HONGRIE	Comité Helsinki hongrois	ROYAUME-UNI	Black and Ethnic Minorities Infrastructure in Scotland – BEMIS
ITALIE	Asociazione Recreativa i Culturale Italiana (ARCI)	SUISSE	Ligue suisse des droits de l'Homme
	Lega Italiana per i diritti dell'Uomo Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo	CROATIE	Croatian Law Center
LETTONIE	Latvian Human Rights Committee	MEMBRES PARTENAIRES	EDRI Génération 112 Solidar
LITUANIE	Lithuanian Human Rights Association Lithuanian Human Rights League		
LUXEMBOURG	Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH)		
MALTE	Malta Association of Human Rights		
PAYS-BAS	Liga voor de Rechten van de Mens		
POLOGNE	Otwarta Rzeczpospolita – Open Republic		

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale annuelle, composée par les membres de l'AEDH définit la politique générale de l'association, elle valide le bilan financier et le rapport d'activité. L'Assemblée générale décide de l'adhésion de nouvelles organisations à l'AEDH et élit le bureau exécutif.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le bureau exécutif est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans. Il est responsable pour la mise en œuvre de la politique générale de l'association telle que déterminée par l'Assemblée Générale.

Au premier mai 2014, le bureau exécutif est composé des membres suivants :

RAFAEL LARA, président
Asociación Pro Derechos Humanos Andalucía (APDHA)

CATHERINE TEULE, vice-présidente
Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

PHILIPPOS MITTLETON, vice-président
Ligue hellénique des droits de l'Homme

KNUT ALBRECHT, secrétaire général
Internationale Liga für Menschenrechte

DAVID BUSUTTIL, trésorier
Malta Association of Human Rights (MAHR)

MARICIA BAGNATO BELFIORE, membre
Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU)

TANVEER PARNEZ, membre
Black and Ethnic Minorities in Scotland (BEMIS)

MARYSE ARTIGUELONG, membre

Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

ANGELA CIUDAD CARILLO, membre
Asociación Pro Derechos Humanos Andalucía (APDHA)

ALEKSEJS DIMITROV, membre
-Lithuanian Human Rights Committee

MANUEL MALHEIROS, membre
-Liga Portuguesa dos Direitos Humanos - Civitas

JOSÉPHINE D'ANGELO, membre
Représentant des membres individuels, Italie

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

PIERRE BARGE, président d'honneur
LDH France

DAN VAN RAEMDONCK, président d'honneur
LDH Belgique

L'ÉQUIPE SALARIÉE AU 1 MAI 2014

YVONNE EBNER, coordinatrice

AMANDA RASOLOFOTSARA, chargée de projets
Roms/données personnelles

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

De manière régulière, l'AEDH accueille trois stagiaires à son siège. Ils apportent un soutien précieux au travail quotidien de l'AEDH. Ainsi, l'AEDH voudrait remercier Marion Galissard, Morgane Chiocchia, Lénaïg Le Fouillé, Marianna Moioli, Maureen Ganser, Jérôme Regnier, Lucie Montard et Morgane Coulon pour leurs contributions en 2013 et 2014.

L'AEDH se comprend avant tout comme une

association des citoyens, d'exercice de la citoyenneté. La plus grande partie de l'activité de l'AEDH repose sur une activité militante et bénévole. Au-delà des membres du bureau exécutif, l'association peut compter sur le soutien de nombreux bénévoles pour des tâches telles que la traduction de ses publications, l'interprétation lors de ses événements, l'apport juridique et la comptabilité, mais aussi le travail sur le fonds.

L'AEDH TIENT À REMERCIER VIVEMENT:

Marta Alzina
 Cheo Arconada
 Marion Bouvier
 Claude Brulant
 Joe Burbridge
 Rhonda Campbell
 Claudia Carpenter
 Mercedes Conde
 Danielle Conge
 Alison Corney
 Emily Divinagracia
 Katia Feo
 Javier Ferreira
 Dominique Guibert
 Sarah Hunt
 Viviane de Lafond
 Teri Jones-Villeneuve
 Raghu Krishnan
 Andrea Lessard
 Niamh O'Brien
 Miren Olaciregui
 Emilie Pesselier
 William Setters
 Julie Sommereijns
 Gregorio Villalobos
 Jean-Paul Wald
 Claude Weber

POUR LEUR SOUTIEN À L'AEDH EN 2013 ET 2014 ET AU-DELÀ.

MOYENS FINANCIERS 2013

Subventions publiques	135.641,81
COCOF	937,75
Commission européenne	
DG Communication, Europe pour les citoyens	82.049,22
DG Education, Lifelong Learning Programme	19.295,13
DG Communication, Année européenne pour les citoyens	6.036,00
DG Justice, Programme Droits fondamentaux et citoyenneté	15.522,81
DG Justice, Programme Progress	5.833,53
Ministre des Affaires Etrangères, Luxembourg	3.000,00
Groupes politiques Parlement européen	2.967,37
Fondation Roi Baudoin	3.000,00
Fondation pour la défense des droits de l'Homme	8.000,00
Cotisations	6.420,00
Cotisations des organisations membres	3.950,00
Cotisations des adhérents individuels	2.470,00
Dons	15.741,30
Total	165.803,11